



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

12 février 2025
Date

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
POUR UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Nous soussignés, membres du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau, renonçons à l'avis de convocation pour une séance extraordinaire qui se tient en ce jour, soit le 12 février 2025.

Lors de cette séance, l'ordre du jour s'établit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. PRABAM - Autorisation de signature
5. Levée de l'assemblée
6. _____
7. _____

En foi de quoi, nous avons signé à Ragueneau, ce 12^e jour du mois de février 2025.

[Signature]

Signature

RAYMOND LAVOIE

Prénom et nom en lettres moulées

[Signature]

Signature

JUDON GASTHIER

Prénom et nom en lettres moulées

[Signature]

Signature

CLAUDE LAVOIE

Prénom et nom en lettres moulées

[Signature]

Signature

GILBERT DUPONT

Prénom et nom en lettres moulées

[Signature]

Signature

YVES BOUCHARNE

Prénom et nom en lettres moulées

[Signature]

Signature

HENRI GUILLÉMETS

Prénom et nom en lettres moulées

[Signature]

Signature

HUQUETTE TREMBLAY

Prénom et nom en lettres moulées



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 12 FÉVRIER 2025 À 20 H 18 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RAYMOND LAVOIE, MAIRE.

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay
Monsieur Henri Guillemette
Monsieur Yves Boulianne

2025/02-15

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2025/02-16

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT l'article 157 du *Code municipal du Québec* qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à cet avis de convocation.

2025/02-17

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

2025/02-18

PRABAM – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution 2024/03-10 confirmant la réalisation des travaux et autorisant le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Steve Berthiaume, à rédiger la reddition de compte;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Berthiaume est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

IL EST PROPOSÉ par Henri Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Edith Martel, à signer tous les documents relatifs au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).



No de résolution
ou annotation

2025/02-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 22.

Raymond Lavoie
Maire

Edith Martel
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Je, Raymond Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.